



R É G I O N
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES

GUIDE POUR LE SUIVI DES PARTICIPANTS

**Dans les actions cofinancées par
le Programme Opérationnel FSE**

Poitou-Charentes 2014-2020

Préambule

Dans le cadre de la programmation 2014-2020, l'Union Européenne souhaite renforcer la logique de résultat dans la gestion du Fonds Social Européen (FSE). Dans cette optique, il importe de procéder à un suivi très sérieux des participants, ainsi le bénéficiaire d'une aide est responsable de la saisie des informations relatives aux participants aux actions financés.

- Les informations à collecter sont **relatives à chaque participant pris individuellement. La saisie est obligatoire** pour chaque participant, à défaut les participants ne seront pas comptabilisés et la participation du FSE pourrait être réduite. Dans le dossier de demande, il est demandé de fournir des données prévisionnelles cumulées (nombre de demandeurs d'emploi, nombre de jeunes....) qui serviront pour procéder à l'instruction de votre dossier.
- Le questionnaire est réalisé en tenant compte des indicateurs imposés par l'Union Européenne et communs à tous les Etats membres.
- **Les informations sont à collecter au fil de l'eau**, le bénéficiaire de l'aide s'engage à faire parvenir les données relatives à chaque action terminée deux fois par an selon un calendrier prévu dans la convention. A défaut, les participants ne seront pas pris en compte et la participation du FSE serait réduite.

Le porteur de projet bénéficiaire de l'aide doit donc :

- ✓ Faire remplir les questionnaires papier aux participants, un document d'aide à la saisie est joint au présent guide avec le questionnaire
- ✓ S'assurer que les données soient complètes et fiables, des corrections sont possibles lors de la saisie en cas d'erreur ou de changement de situation
- ✓ Assurer la saisie informatique des données et leur transmission dématérialisée à la Régie des fonds européens Poitou-Charentes
- ✓ Transmettre les questionnaires papier à chaque bilan. Leur conservation doit se faire dans des conditions permettant de garantir la confidentialité des informations

La collecte des données

Réalisée par le porteur de projet qui s'attachera à ce que les points suivants soient suivis :

Il convient d'expliquer aux participants les raisons de cette demande pour cela un encadré a été inséré au début du questionnaire. Une lecture collective peut permettre cette compréhension.

Le questionnaire (annexe 1) comprend 7 questions avec des sous questions. Toutes les questions doivent avoir une réponse OUI ou NON, pour les questions 4, 6 et 7 la réponse NSP (ne souhaite pas répondre/ne se prononce pas) est possible.

Pour les participants mineurs, le questionnaire doit être rempli par leur représentant légal.

Il est important de préciser aux participants que leurs coordonnées sont essentielles pour permettre d'assurer un suivi des participants à 6 mois après la sortie de la formation.

Pour aider les participants à remplir le questionnaire l'autorité de gestion propose une notice, jointe en annexe 2.

Le bénéficiaire assurera également un point à la sortie de l'action pour chaque participant afin de déterminer sa situation à cet instant (le bénéficiaire dispose de 4 semaines pour obtenir ces éléments après la sortie) qu'il s'agisse de la sortie à la fin de l'action ou de la sortie suite à un abandon. Si un participant abandonne l'action, les 4 semaines courent à compter de sa date d'abandon, si le participant réintègre ensuite la formation, une mise à jour devra être faite.

Informatisation des données

Le porteur de projet saisit les informations des questionnaires dans le tableau fourni avec le dossier d'instruction. Il s'assure que toutes les questions comportent une réponse et de la fiabilité des informations saisies ; ex : si question 1a (personnes en emploi) = oui les autres réponses aux questions 1 (relatives au chômage) sont négatives ; si Question 3a (personne vivant en ménage où personne n'est en emploi)= non, la question 3b demandant des précisions sur ce ménage ne peut être égale à oui.

Le tableau transmis pour la saisie des données ne peut en aucun cas être modifié sur sa forme.

En présence d'un questionnaire incomplet, le porteur de projet est invité à recontacter le participant pour l'inviter à répondre. Pour rappel, le participant répond par oui ou non à toutes les questions, seules les questions 4, 6 et 7 peuvent avoir une réponse NSP (ne souhaite pas répondre/ne sait pas).

Le bénéficiaire s'engage à conserver les questionnaires dans des conditions permettant de garantir la confidentialité des informations jusqu'au moment de leur transmission à l'autorité de gestion et à les présenter à l'autorité de gestion ou à tout autre organisme de contrôle qui pourront procéder à tout moment à un contrôle.

Transmission des données informatisées.

Les tableaux récapitulant les données des actions doivent être transmis au minimum une fois par an pour les actions terminées selon un calendrier prévu dans la convention. L'autorité de gestion se réserve le droit de demander un état des actions réalisées en fin d'année civile afin de l'intégrer dans le rapport annuel de mise en œuvre correspondant.

Absence de données – Non versement de la participation

A défaut de transmission des données dans les délais exigés, la participation européenne pourrait être suspendue.

Annexe 1

 UNION EUROPÉENNE	R É G I O N AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	2014 - 2020
La Région et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire		
QUESTIONNAIRE FSE		
RECUEIL DES DONNÉES DES PARTICIPANTS À L'ENTRÉE DANS UNE ACTION COFINANCÉE PAR LE FSE		
<p>Vous participez à une action cofinancée par le Fonds social européen sur la période 2014-2020. Afin de mesurer les progrès réalisés pour les cibles fixées dans le programme opérationnel FEDER-FSE Poitou-Charentes, l'Union européenne veut s'assurer que des données fiables et robustes soient disponibles en continu pour être agrégées au niveau national et européen (règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013).</p> <p>Ces données doivent permettre de faire la preuve de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique de cohésion.</p> <p>Les informations recueillies par ce questionnaire feront l'objet d'un traitement informatique anonyme destiné au suivi et à l'évaluation du programme.</p> <p>Le destinataire des données est la Région Poitou-Charentes, en tant qu'autorité de gestion du programme opérationnel FEDER-FSE Poitou-Charentes 2014/2020. Elles permettront de conduire des enquêtes auprès d'échantillons de participants pour mesurer les résultats du FSE. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, droit que vous pouvez exercer auprès du porteur de projet.</p>		

NOM (en capitales) :

PRENOM (en capitales) :

Date de naissance : (jj/mm/année) Sexe : homme femme

Commune de naissance (avec code postal, 99999 si à l'étranger) :
.....

Adresse à l'entrée dans l'action (n° et nom de rue) :

.....

Code postal : Commune

Numéro de téléphone (mobile) :

Numéro de téléphone (domicile) :

Courriel : @.....

Nom de l'action :

Date d'entrée dans l'action : (jj/mm/année, à renseigner par le porteur de projets)

Question 1 : Statut sur le marché du travail à l'entrée dans l'action

1a. Occupez-vous actuellement un emploi (salarié, à votre compte, indépendant) ?

- Oui (Si oui, passez directement à la question 2)
 Non

1b. Si vous n'occupez pas d'emploi, **êtes-vous en formation, en stage ou en école ?**

- Oui Non

1c. Si vous n'occupez pas d'emploi, **recherchez-vous actuellement activement un emploi ?**

- Oui 1d. Si oui, **depuis combien de temps cherchez-vous ?** : (Nombre de mois)
 Non

Question 2 : Quel est le plus haut niveau de diplôme atteint ou l'année d'études la plus élevée à l'entrée dans l'action ?

- Primaire, 6e, 5e, 4e, 3e (secondaire 1er cycle), avant la fin du cycle court d'enseignement technique et professionnel
 Baccalauréat général (L, ES, S, A à E), technologique (F, G, H, STG, STI ...), bac Pro, brevet professionnel (2ème cycle), Diplômé CAP, BEP,
 DEUG, BTS, DUT, écoles d'infirmières, licence (L3), maîtrise, Grande école, école d'ingénieur, de commerce, master (recherche ou professionnel) (M2), DEA, DESS, doctorat

Question 3 : Situation du ménage

3a. Vivez-vous dans un ménage où personne n'est en emploi ?

- Oui 3b. Si oui, **y'a-t-il des enfants à charge dans ce ménage ?** Oui Non
 Non

3c. Vivez-vous dans une famille monoparentale avec des enfants à charge ?

- Oui Non

Question 4 : Avez-vous une reconnaissance officielle d'un handicap (allocation, pension ou carte d'invalidité...)?

- Oui Non Ne souhaite pas répondre / ne sait pas

Question 5 : Êtes-vous allocataire de minima sociaux (RSA, allocation spécifique de solidarité, allocation aux adultes handicapés)?

- Oui Non

Question 6 : Êtes-vous sans domicile fixe ou confronté à l'exclusion de votre logement ?

- Oui Non Ne souhaite pas répondre / ne sait pas

Question 7 : Un de vos deux parents est-il né à l'étranger ?

- Oui Non Ne souhaite pas répondre / ne sait pas

Je soussigné, (prénom/nom), déclare sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans ce document.

Date Signature

Notice explicative du questionnaire

à destination des participants

Annexe 2

Adresse et contact

Il s'agit de votre **adresse personnelle**, adresse familiale. Si vous êtes confronté à l'exclusion au logement merci d'indiquer l'adresse où vous avez reçu votre convocation pour cette formation.

Dans le cadre du suivi individuel des participants, vous êtes susceptibles d'être recontactés par mail ou téléphone. Vos contacts téléphoniques et courriel doivent donc être sûrs et fiables.

Niveau d'études

Il s'agit du plus haut niveau d'étude atteint avec le diplôme associé.

Les diplômes obtenus à l'étranger doivent être pris en considération au même niveau, même en l'absence de reconnaissance en France.

Ménage et enfants à charge

Est considéré comme un ménage, l'ensemble des personnes qui partagent de manière habituelle un même logement et qui ont un budget commun en dehors des dépenses liées au logement. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Ne sont pas considérés comme ménage : les colocations, les foyers de travailleurs, hôpitaux ...

Cochez non si au moins une personne est en emploi.

Est un enfant à charge :

- un jeune de 0 à 17 ans vivant avec au moins un parent ou tuteur légal,
- un jeune de 18 à 24 ans s'il est inactif et vit avec ses parents,
- un jeune étudiant à plein temps dont l'adresse principale est celle de ses parents,

Une famille monoparentale est un ménage incluant un seul adulte (de 18 ans ou plus) et au moins un enfant à charge.

Situation sociale

Handicap : cochez OUI si vous êtes : - bénéficiaires d'une allocation adulte handicapé, d'une pension ou carte invalidité ou - reconnu travailleur handicapé par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ou titulaire d'une rente invalidité d'un régime de protection sociale obligatoire

Minimas sociaux : cochez NON si vous êtes en attente d'une validation d'un statut de revenus de solidarité active, d'allocations spécifiques ou d'une reconnaissance officielle de handicap à la date d'entrée en formation.

Exclusion du logement : cochez OUI si vous vivez en hébergement d'urgence, foyer, logement précaire, sous la menace d'une expulsion ou de violence au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE.

